

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 23/025/2006 – ÉFAI

AU 144/06

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE

les membres de *Corporación COMPROMISO*, une organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains

Londres, le 22 mai 2006

Des paramilitaires ont envoyé des menaces de mort par courrier électronique à une organisation de défense des droits humains de Bucaramanga, dans le département de Santander. Amnesty International pense que les membres du personnel de cette organisation sont en danger.

Le message a été envoyé le 17 mai à *Corporación "COMPROMISO"*, qui œuvre en faveur du respect des droits humains dans le nord-est de la Colombie. Une copie a été adressée à l'*Organización Nacional Indígena de Colombia* (ONIC, Organisation nationale indigène de Colombie), à l'*Unión Sindical Obrera* (USO, Union syndicale ouvrière), ainsi qu'aux organisations de défense des droits humains *Viva la Ciudadanía Bogotá*, *Consultoría de Derechos Humanos y el Desplazamiento* (CODHES, Cabinet-conseil pour les droits humains et les personnes déplacées) et *Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo"* (Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo").

Il provenait du même expéditeur que les menaces adressées au Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo" le 8 mai. Son adresse électronique comprend les termes « *Colombia Libre* », une expression fréquemment employée par les *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie), groupement d'organisations paramilitaires, sur leur site Internet. Cette organisation est la principale structure paramilitaire censée être en cours de démobilisation (pour de plus amples informations, voir l'AU 131/06, AMR 23/022/2006 du 12 mai 2006).

Les auteurs du message appellent les ONG à intégrer le « *nouveau processus en faveur de la démocratie dans notre patrie sacrée* » et à abandonner leurs activités et formations dans le domaine des droits humains, qui constituent à leurs yeux « *un front pour l'insurrection gauchiste* » : « *VOUS ÊTES PRÉVENUS : ici, nous ne tolérons pas les soi-disant avocats de pacotille [...] leaders [...] défenseurs des droits humains [...] qui ont pour seul objectif de rallier le peuple à la pensée communiste rétrograde et subversive de la guérilla, alors que nous avons enfin réussi à débarrasser notre territoire des idiots rampants qui nourrissent de tels desseins, NOUS NE RÉPONDONS PAS de la sécurité de quiconque manifeste de telles intentions.* »

Ce message semble indiquer que les AUC restent opérationnelles et constituent toujours une menace pour les activités des ONG œuvrant à la défense des droits humains en Colombie, ainsi que pour la vie des membres de ces organisations.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Officiellement, les groupes paramilitaires bénéficiant de l'appui de l'armée colombienne suivent un processus de démobilisation soutenu par le gouvernement, qui est censé se terminer cette année. Or, Amnesty International reçoit toujours des informations faisant état de violations des droits humains commises par des groupes paramilitaires qui opèrent avec les forces de sécurité. Il semblerait que de nombreuses organisations paramilitaires n'aient pas entamé le processus de démobilisation, et qu'elles continuent de mener leurs activités sous de nouveaux noms.

Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ont pour habitude d'assimiler les membres d'organisations de défense des droits humains à des collaborateurs ou sympathisants de la guérilla. Ces accusations sont fréquemment suivies de « disparitions », de meurtres ou d'actes de torture perpétrés par des groupes paramilitaires soutenus par l'armée, mais aussi par des membres des forces de sécurité. Des défenseurs des droits humains ont également été menacés, voire tués par des groupes d'opposition armés qui les accusaient de collaborer avec leurs ennemis.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les menaces de mort qu'un groupe paramilitaire a adressées à la *Corporación el Desarrollo del Oriente "COMPROMISO"*, l'*Organización Nacional Indígena de Colombia* (ONIC, Organisation nationale indigène de Colombie), l'*Unión Sindical Obrera* (USO, Union syndicale ouvrière), *Viva la Ciudadanía Bogotá*, le *Consultoria de Derechos Humanos y el Desplazamiento* (CODHES, Cabinet-conseil pour les droits humains et les personnes déplacées) et le *Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo"* (Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo") ;
- exhortez les autorités à prendre des mesures de protection efficaces en faveur des membres de ces organisations, après consultation de ces derniers, afin qu'ils puissent poursuivre en toute sécurité leurs activités légitimes et essentielles en faveur des droits humains ;
- priez-les d'enquêter sur toutes les menaces proférées contre des défenseurs des droits humains et de traduire en justice les responsables présumés de tels agissements ;
- engagez les autorités à mener des investigations approfondies et impartiales sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires, à en rendre publiques les conclusions et à déférer à la justice les personnes soupçonnées de soutenir ces groupes ou d'en faire partie, conformément aux recommandations formulées par les Nations unies ;
- appelez les autorités à élaborer, en collaboration avec des défenseurs des droits humains, des propositions en vue de la mise en œuvre des principes de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et à rendre ces propositions publiques.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez, Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 337 5890

Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Sr. Sabas Pretelt de la Vega, Ministro del Interior y de Justicia, Ministerio del Interior, Av. Jiménez No 8-89, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 560 4630

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire] :

Dr. Mario Iguarán, Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación, Diagonal 22B 52-01, Edificio C Piso 4, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 414 9108

Formule d'appel : *Estimado Dr. Iguarán, / Monsieur,*

COPIES À :

Corporación COMPROMISO

Apartado Aereo 0538

Bucaramanga, Santander

Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 JUILLET 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*